

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2203 :**

Vote de subventions aux associations inscrites dans les Dispositifs Ville

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François ( par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André ( Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-432203-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2025  
Date de réception préfecture : 29/12/2025

1  
David LORION

**Affaire n°43/2203 : Vote de subventions aux associations inscrites dans les Dispositifs Ville.**

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Contrat de Ville de Saint-Pierre intègre des dispositifs annexes et thématiques de la politique de la ville à savoir :

- Les équipes du Programme de Réussite Educative
- Le personnel de proximité décliné par les Adultes-relais, les médiateurs de ville et les éducateurs de rue
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte, Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), Le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), le Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ)
- Le Réseau d'écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
- Les espaces de vie sociale etc...
- C'est mon patrimoine
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Contrat Local de Santé (CLS).....

A ce titre, les associations suivantes ayant répondu aux appels à projet 2025 sollicitent à la ville l'attribution de subventions :

Nom de l'association	Dispositif	Intitulé	Montant sollicité Mairie	Autre Subvention
Association des femmes de marins pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)	Opération Ville Vie Vacances	Les Randon'R en éclaireur d'un futur durable	3 000.00 €	CAF : 8 000.00 €
	C'est mon patrimoine	C'est mon patrimoine "Terre Sainte là où la terre embrasse la mer	3 000.00 €	ANCT : 10 000.00 €
	Adulte relais	Médiatrice sociale	3 000.00 €	ETAT : 20 071.82 €
		Participation citoyenne	3 000.00 €	ETAT : 20 071.82 €
Web cup	Adulte relais	Adulte relais numérique –Cité éducative	3 000.00 €	ETAT : 20 071.82 €
		Adulte relais numérique – Sur Basse Terre	1400.00 €	ETAT : 20 071.82 €
TOTALS			16 400.00 €	98 287.28 €

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 028 65748 16 RE25000095

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE :**

- **D'APPROUVER les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées,**
- **D'APPROUVER les conventions annexées,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire,**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



**David LORION**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2203-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025